

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 14 FEVRIER 2014

14.02.026 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 89

Date de convocation : 7 février 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze février à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes du Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms
Président				Conseillers titulaires					
Gilbert MITTERRAND	X				Jean-Marie MAERTEN			X	Patrick NIVET
Vice-Présidents					Catherine BERNADEAU		X		Corinne VENAYRE
Alain MAROIS	X				Joël ROUSSET*		X		Michel GALAND
Alain PAIGNE	X				Michel GALAND	X			
Hélène ESTRADA	X				Jean-Pierre GAUTHIER*		X		Isabelle HARDY
Jean-François MARTINEZ	X				Annie CHENE	X			
Jean-Claude ORUEZABAL	X				Carmen LOZANO	X			
Kléber AUDINET	X				Daniel BEAUFILS*		X		Marie-Christine DEDIEU
Marie-Claire ARNAUD	X				Régis GRELOT*		X		Annie CHENE
Michel MILLAIRE	X				Marie-Christine DEDIEU	X			
Corinne VENAYRE	X				Antoine CARBONNIER	X			
Philippe BUISSON*		X		Gilbert MITTERRAND	Claudine CHAPRON				
Jacques MESPLEDE	X				Sabine AGGOUN				
Isabelle HARDY	X				Thierry MARTY	X			
Jean-Louis ARCARAZ	X				Jean-Paul VIANCE				
Sylvie FAURIE*		X		Michel JOUBERT	Marie-Noëlle LAVIE	X			
Annie POUZARGUE	X				Christophe DARDENNE	X			
Michel VACHER	X				James SEYNAT				
Jacques ROY	X				Jean-Henri GODARD	X			
Denis SIRDEY	X				Loïc MAGNAN				
Conseillers titulaires					Jean-Luc BARBEYRON	X			
Jean-Louis D'ANGLADE	X				Claudine CAILLABERE	X			
Jacques RABANNIER			X	Josiane DORET	David REDON	X			
Eric BIELLE		X		Jean-Louis D'ANGLADE	Guy LAFARGE	X			
Jany FROMENTIER	X				Jean-Claude ABANADES	X			
Jean-Louis BIAIS	X				Francine TREBUCHAIRE	X			
David RESENDÉ	X				Paquerette PEYRIDIEUX	X			
Sophie BLANCHETON		X		Jacques MESPLEDE	Renée HURTAU		X		Claudine CAILLABERE
Jean-Paul DUBOIS	X				Patrick MARTINONI	X			
Michelle LACOSTE	X				Colette LAGARDE		X		Pascal PERAULT
Jean-Bernard DUPROL		X		Michelle LACOSTE	Pascal PERAULT	X			
Anne-Catherine FAGOUR	X				Fabienne FONTENEAU	X			
Claude LACARRERE		X		Jean-Paul DUBOIS	Michel JOUBERT*	X			
Ghislaine DARDAUD	X				Danielle BRUDY				
Ibrahima CISSE		X		Marie-François BONHOMME	Jean-Louis CHABROLLES		X		Bernard NADEAU
Marie-Françoise BONHOMME	X				Roland ROUSSEAU		X		Jean-François VITRAC
Gérard HENRY		X		Jacques ROY	Mireille CONTE-JAUBERT	X			
Francis PEJEAN		X		Guy CECCALDI	Gérard MOULINIER	X			
Guy CECCALDI	X				Marcel BERTHOME*				
Serge FAURE			X	Jean-Claude PEREJA	Fulbert FORGEREAU				
Bruno LAVIDALIE	X				Michel DELEGER*				
Catherine PAUTY		X		Annie POUZARGUE	Eveline LAVAURE-CARDONA*				
Emile LUCAS					Gérard FONTAINE				
Bernard NADEAU	X				Marcel DE ZALDUA	X			
André DUTOUR			X	Bernard GUILLEMOT					
Jean-François VITRAC	X				Sous-total	53	20	4	
Wilfrid NERI*		X		Michel VACHER	TOTAL Présents, représentés ou ayant donné pouvoir				77

REÇU LE
21 FEV. 2014
 S/PREFECTURE
 DE LIBOURNE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

JEUNESSE**FIXATION DES TARIFS DU SERVICE JEUNESSE DE LA CALI – VACANCES DE FEVRIER 2014**

Sur proposition de Madame Sylvie FAURIE, Vice-présidente en charge de la Jeunesse,

Dans le cadre des animations (activités, séjours, sorties) organisées par le service jeunesse de La Cali pour les vacances de février 2014, il est proposé de fixer les tarifs, conformément au tableau annexé. La Cali prend en charge 30 % du coût de ces animations (prix coûtant, hors personnel et frais de transport).

Considérant la compétence enfance jeunesse exercée par la Communauté d'Agglomération du Libournais conformément à ses statuts,

Considérant l'organisation en gestion directe par la Communauté d'agglomération du Libournais des structures jeunesse du territoire,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2014,

Vu l'avis de la Commission des finances du 5 février 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (77 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les tarifs des animations du service jeunesse de La Cali, exposés dans le tableau annexé, pour les vacances de février 2014.

POINT RENCONTRE JEUNES - SAINT-DENIS-DE-PILE	Tarifs
Sortie Futuroscope (deux jours)	35.00 €
Sortie Théâtre (Bordeaux)	6.00 €
Sortie Laser Quest (Bordeaux)	12.00 €
Sortie Cinéma (Libourne)	5.00 €

ACCUEIL JEUNES / CAP SUR LES VACANCES – LIBOURNE	Tarifs
Parc d'attractions Walibi	9,00 €
Stade nautique	2,00 €
Speed-sail et Kite-Buggy	10,00 €

POINT RENCONTRE INFORMATION JEUNES – COUTRAS POINT RENCONTRE JEUNES – ABZAC	Tarifs
Sortie Les Antilles de Jonzac	9.00 €
Sortie bowling (Bègles) et Cinéma Méga CGR (Villenave d'Ornon)	9.00 €

POINT RENCONTRE INFORMATION JEUNES – GUITRES	Tarifs
Sortie Futuroscope (deux jours)	35.00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/02/2014 et de la publication, le 24/02/2014
Fait à Libourne

Le Président,
Gilbert MITTERRAND



Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



**Convention de versement d'une subvention entre la
communauté d'agglomération du libournais et
l'association « 4 ailes pour un sourire »
pour l'année 2014**

Annexe à la délibération n° 14.02.027

Vu l'avis favorable du comité de pilotage composé d'élus de la commission et de techniciens du 18 Septembre 2013 décidant de l'octroi de la subvention à l'association « 4 ailes pour un sourire », et autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs et de financement,

Considérant qu'il convient d'établir une convention unique visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention.

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Libournais, sise 21 avenue Foch – BP 2026 – 33502 Libourne cedex, représentée par son Président, Monsieur Gilbert Mitterrand, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 14 février 2014,

et,

L'association « 4 ailes pour un sourire », sise 84, Troquereau sur l'Isle – 33230 Coutras, représentée par son Président, Monsieur Quentin Deleuze, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration de ladite association,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'association « 4 ailes pour un sourire » a pour projet de participer au 4L Trophy en 2014. Cette manifestation humanitaire permettra à chaque équipage (plus de 1200) d'acheminer 50Kg de fournitures scolaires et sportives sur un parcours de plus de 6 000 kms traversant la France, l'Espagne et le Maroc à destination des enfants du Sud Marocain en difficulté.

La demande de l'association porte sur la participation aux frais d'inscription pour un montant de 250 € pour un équipage et deux jeunes.

La Communauté d'Agglomération du Libournais affirme sa volonté de soutenir les initiatives collectives de jeunes du territoire.

Pour cela, un dispositif d'aide est reconduit et élargi à l'échelle du territoire communautaire, et permet d'apporter un soutien méthodologique, matériel et financier à des projets portés par un ou plusieurs jeunes, parfois même organisés sous la forme associative. Ainsi, la Communauté d'Agglomération accorde une subvention de 250 € à l'association « 4 ailes pour un sourire »

Article 2 : Coût et règlement

La Communauté d'Agglomération du Libournais s'engage à verser une subvention de 250 € à l'association « 4 ailes pour un sourire » au titre de la participation aux frais de fonctionnement. Elle sera versée en une seule fois par mandat administratif.

Article 3 : Communication

L'association « 4 ailes pour un sourire » s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Communauté d'Agglomération du Libournais dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, documents administratifs visant les objectifs de la présente convention.

Un espace publicitaire représenté par le logo de la CALI sera d'ailleurs présent sur le véhicule.

Un retour de cette expérience sous forme d'exposition, de témoignages sera envisagé durant l'année 2014.

Article 4 : Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : La présente convention est conclue pour l'année 2014.

Article 6 : En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Libourne, le

Pour la CALI,
Le Président,



Gilbert Mitterrand



Pour l'association,
Le Président,

Quentin DELEUZE



Le 28.03.2014.
Quentin Deleuze

**Convention de versement d'une subvention entre la
communauté d'agglomération du libournais et
l'association « 4 ailes pour un sourire »
pour l'année 2014**

Vu l'avis favorable du comité de pilotage composé d'élus de la commission et de techniciens du 18 Septembre 2013 décidant de l'octroi de la subvention à l'association « 4 ailes pour un sourire », et autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs et de financement,

Considérant qu'il convient d'établir une convention unique visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention.

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Libournais, sise 21 avenue Foch – BP 2026 – 33502 Libourne cedex, représentée par son Président, Monsieur Gilbert Mitterrand, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 14 février 2014,

et,

L'association « 4 ailes pour un sourire », sise 84, Troquereau sur l'Isle – 33230 Coutras, représentée par son Président, Monsieur Quentin Deleuze, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration de ladite association,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'association « 4 ailes pour un sourire » a pour projet de participer au 4L Trophy en 2014. Cette manifestation humanitaire permettra à chaque équipage (plus de 1200) d'acheminer 50Kg de fournitures scolaires et sportives sur un parcours de plus de 6 000 kms traversant la France, l'Espagne et le Maroc à destination des enfants du Sud Marocain en difficulté.

La demande de l'association porte sur la participation aux frais d'inscription pour un montant de 250 € pour un équipage et deux jeunes.

La Communauté d'Agglomération du Libournais affirme sa volonté de soutenir les initiatives collectives de jeunes du territoire.

Pour cela, un dispositif d'aide est reconduit et élargi à l'échelle du territoire communautaire, et permet d'apporter un soutien méthodologique, matériel et financier à des projets portés par un ou plusieurs jeunes, parfois même organisés sous la forme associative. Ainsi, la Communauté d'Agglomération accorde une subvention de 250 € à l'association « 4 ailes pour un sourire ».



Article 2 : Coût et règlement

La Communauté d'Agglomération du Libournais s'engage à verser une subvention de 250 € à l'association « 4 ailes pour un sourire » au titre de la participation aux frais de fonctionnement. Elle sera versée en une seule fois par mandat administratif.

Article 3 : Communication

L'association « 4 ailes pour un sourire » s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Communauté d'Agglomération du Libournais dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, documents administratifs visant les objectifs de la présente convention.

Un espace publicitaire représenté par le logo de La CALI sera d'ailleurs présent sur le véhicule.

Un retour de cette expérience sous forme d'exposition, de témoignages sera envisagé durant l'année 2014.

Article 4 : Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : La présente convention est conclue pour l'année 2014.

Article 6 : En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Libourne, le

Pour la CALI,
Le Président,

Pour l'association,
Le Président,

Gilbert Mitterrand

Quentin Deleuze



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 14 FEVRIER 2014

14.02.027 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 89

Date de convocation : 7 février 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze février à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes du Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms
Président				Conseillers titulaires					
Gilbert MITTERRAND	X				Jean-Marie MAERTEN			X	Patrick NIVET
Vice-Présidents					Catherine BERNADEAU		X		Corinne VENAYRE
Alain MAROIS	X				Joël ROUSSET*		X		Michel GALAND
Alain PAIGNE	X				Michel GALAND	X			
Hélène ESTRADÉ	X				Jean-Pierre GAUTHIER*		X		Isabelle HARDY
Jean-François MARTINEZ	X				Annie CHENE	X			
Jean-Claude ORUEZABAL					Carmen LOZANO	X			
Kléber AUDINET	X				Daniel BEAUFILS*		X		Marie-Christine DEDIEU
Marie-Claire ARNAUD	X				Régis GRELOT*		X		Annie CHENE
Michel MILLAIRE	X				Marie-Christine DEDIEU	X			
Corinne VENAYRE	X				Antoine CARBONNIER	X			
Philippe BUISSON*		X		Gilbert MITTERRAND	Claudine CHAPRON				
Jacques MESPLEDE	X				Sabine AGGOUN				
Isabelle HARDY	X				Thierry MARTY	X			
Jean-Louis ARCARAZ	X				Jean-Paul VIANCE				
Sylvie FAURIE*		X		Michel JOUBERT	Marie-Noëlle LAVIE	X			
Annie POUZARGUE	X				Christophe DARDENNE	X			
Michel VACHER	X				James SEYNAT				
Jacques ROY	X				Jean-Henri GODARD	X			
Denis SIRDEY	X				Loïc MAGNAN				
Conseillers titulaires					Jean-Luc BARBEYRON	X			
Jean-Louis D'ANGLADE	X				Claudine CAILLABERE	X			
Jacques RABANNIER			X	Josiane DORET	David REDON	X			
Eric BIELLE		X		Jean-Louis D'ANGLADE	Guy LAFARGE	X			
Jany FROMENTIER	X				Jean-Claude ABANADES	X			
Jean-Louis BIAIS	X				Françine TREBUCHAIRE	X			
David RESENDÉ	X				Paquerette PEYRIDIEUX	X			
Sophie BLANCHETON		X		Jacques MESPLEDE	Renée HURTAU		X		Claudine CAILLABERE
Jean-Paul DUBOIS	X				Patrick MARTINONI	X			
Michelle LACOSTE	X				Colette LAGARDE		X		Pascal PERAULT
Jean-Bernard DUPROL		X		Michelle LACOSTE	Pascal PERAULT	X			
Anne-Catherine FAGOUR	X				Fabienne FONTENEAU	X			
Claude LACARRERE		X		Jean-Paul DUBOIS	Michel JOUBERT*	X			
Ghislaine DARDAUD	X				Danielle BRUDY				
Ibrahima CISSE		X		Marie-François BONHOMME	Jean-Louis CHABROLLES		X		Bernard NADEAU
Marie-Françoise BONHOMME	X				Roland ROUSSEAU		X		Jean-François VITRAC
Gérard HENRY		X		Jacques ROY	Mireille CONTE-JAUBERT	X			
Francis PEJEAN		X		Guy CECCALDI	Gérard MOULINIER	X			
Guy CECCALDI	X				Marcel BERTHOMÉ*				
Serge FAURE			X	Jean-Claude PEREJA	Fulbert FORGEREAU				
Bruno LAVIDALIE	X				Michel DELEGER*				
Catherine PAUTY		X		Annie POUZARGUE	Eveline LAVAURE-CARDONA*				
Emile LUCAS					Gérard FONTAINE				
Bernard NADEAU	X				Marcel DE ZALDUA	X			
André DUTOUR			X	Bernard GUILLEMOT					
Jean-François VITRAC	X				Sous-total	52	20	4	
Wilfrid NERI*		X		Michel VACHER	TOTAL Présents, représentés ou ayant donné pouvoir				76



Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

JEUNESSE

AIDE FINANCIERE POUR LES INITIATIVES DES JEUNES DU TERRITOIRE : SOUTIEN A L'ASSOCIATION « 4 AILES POUR UN SOURIRE » POUR LA PARTICIPATION AU 4L TROPHY EN 2014

Sur proposition de Sylvie FAURIE, Vice-présidente en charge de la jeunesse,

Dans le cadre de sa compétence jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Libournais affirme sa volonté de soutenir les initiatives collectives de jeunes du territoire.

Pour cela, un dispositif d'aide est reconduit et élargi à l'échelle du territoire communautaire, et permet d'apporter un soutien méthodologique, matériel et financier à des projets portés par un ou plusieurs jeunes, parfois même organisés sous la forme associative.

L'association « 4 ailes pour un sourire » a pour projet de participer au 4L Trophy en 2014. Cette manifestation humanitaire permettra à chaque équipage (plus de 1200) d'acheminer 50Kg de fournitures scolaires et sportives sur un parcours de plus de 6 000 kms traversant la France, l'Espagne et le Maroc à destination des enfants du Sud Marocain en difficulté.

La demande de l'association porte sur la participation aux frais d'inscription pour un montant de 250 € pour un équipage et deux jeunes.

La Communauté d'Agglomération du Libournais affirme sa volonté de soutenir les initiatives collectives de jeunes du territoire.

Vu l'avis favorable du comité de pilotage composé d'élus de la commission et de techniciens du 18 septembre 2013,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2014,

Vu l'avis favorable de la commission finance du 5 février 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (76 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à l'association « 4 ailes pour un sourire » une subvention de 250 € au titre des frais de fonctionnement,
- signer la convention et tous documents s'y afférant.

Imputation budgétaire : Chapitre 67 - article 6714 Fonction 422 – service gestionnaire et destinataire PRIJO

Le projet de convention est joint à la délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/02/2014 et de la publication, le 24/02/2014
Fait à Libourne

Le Président,
Gilbert MITTERRAND



Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



**Convention de versement d'une subvention entre la
communauté d'agglomération du libournais et
l'association « 4 ailes pour un sourire »
pour l'année 2014**

Vu l'avis favorable du comité de pilotage composé d'élus de la commission et de techniciens du 18 Septembre 2013 décidant de l'octroi de la subvention à l'association « 4 ailes pour un sourire », et autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs et de financement,

Considérant qu'il convient d'établir une convention unique visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention.

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Libournais, sise 21 avenue Foch – BP 2026 – 33502 Libourne cedex, représentée par son Président, Monsieur Gilbert Mitterrand, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 14 février 2014,

et,

L'association « 4 ailes pour un sourire », sise 84, Troquereau sur l'Isle – 33230 Coutras, représentée par son Président, Monsieur Quentin Deleuze, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration de ladite association,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'association « 4 ailes pour un sourire » a pour projet de participer au 4L Trophy en 2014. Cette manifestation humanitaire permettra à chaque équipage (plus de 1200) d'acheminer 50Kg de fournitures scolaires et sportives sur un parcours de plus de 6 000 kms traversant la France, l'Espagne et le Maroc à destination des enfants du Sud Marocain en difficulté.

La demande de l'association porte sur la participation aux frais d'inscription pour un montant de 250 € pour un équipage et deux jeunes.

La Communauté d'Agglomération du Libournais affirme sa volonté de soutenir les initiatives collectives de jeunes du territoire.

Pour cela, un dispositif d'aide est reconduit et élargi à l'échelle du territoire communautaire, et permet d'apporter un soutien méthodologique, matériel et financier à des projets portés par un ou plusieurs jeunes, parfois même organisés sous la forme associative. Ainsi, la Communauté d'Agglomération accorde une subvention de 250 € à l'association « 4 ailes pour un sourire ».



Article 2 : Coût et règlement

La Communauté d'Agglomération du Libournais s'engage à verser une subvention de 250 € à l'association « 4 ailes pour un sourire » au titre de la participation aux frais de fonctionnement. Elle sera versée en une seule fois par mandat administratif.

Article 3 : Communication

L'association « 4 ailes pour un sourire » s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Communauté d'Agglomération du Libournais dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, documents administratifs visant les objectifs de la présente convention.

Un espace publicitaire représenté par le logo de La CALI sera d'ailleurs présent sur le véhicule.

Un retour de cette expérience sous forme d'exposition, de témoignages sera envisagé durant l'année 2014.

Article 4 : Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : La présente convention est conclue pour l'année 2014.

Article 6 : En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Libourne, le

Pour la CALI,
Le Président,

Pour l'association,
Le Président,

Gilbert Mitterrand

Quentin Deleuze



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 14 FEVRIER 2014

14.02.027 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 89

Date de convocation : 7 février 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze février à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes du Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms
Président				Conseillers titulaires					
Gilbert MITTERRAND	X				Jean-Marie MAERTEN			X	Patrick NIVET
Vice-Présidents					Catherine BERNADEAU		X		Corinne VENAYRE
Alain MAROIS	X				Joël ROUSSET*		X		Michel GALAND
Alain PAIGNE	X				Michel GALAND	X			
Hélène ESTRADE	X				Jean-Pierre GAUTHIER*		X		Isabelle HARDY
Jean-François MARTINEZ	X				Annie CHENE	X			
Jean-Claude ORUEZABAL					Carmen LOZANO	X			
Kléber AUDINET	X				Daniel BEAUFILS*		X		Marie-Christine DEDIEU
Marie-Claire ARNAUD	X				Régis GRELOT*		X		Annie CHENE
Michel MILLAIRE	X				Marie-Christine DEDIEU	X			
Corinne VENAYRE	X				Antoine CARBONNIER	X			
Philippe BUISSON*		X		Gilbert MITTERRAND	Claudine CHAPRON				
Jacques MESPLEDE	X				Sabine AGGOUN				
Isabelle HARDY	X				Thierry MARTY	X			
Jean-Louis ARCARAZ	X				Jean-Paul VIANCE				
Sylvie FAURIE*		X		Michel JOUBERT	Marie-Noëlle LAVIE	X			
Annie POUZARGUE	X				Christophe DARDENNE	X			
Michel VACHER	X				James SEYNAT				
Jacques ROY	X				Jean-Henri GODARD	X			
Denis SIRDEY	X				Loïc MAGNAN				
Conseillers titulaires					Jean-Luc BARBEYRON	X			
Jean-Louis D'ANGLADE	X				Claudine CAILLABERE	X			
Jacques RABANNIER			X	Josiane DORET	David REDON	X			
Eric BIELLE		X		Jean-Louis D'ANGLADE	Guy LAFARGE	X			
Jany FROMENTIER	X				Jean-Claude ABANADES	X			
Jean-Louis BIAIS	X				Francine TREBUCHAIRE	X			
David RESENDÉ	X				Paquerette PEYRIDIEUX	X			
Sophie BLANCHETON		X		Jacques MESPLEDE	Renée HURTAU		X		Claudine CAILLABERE
Jean-Paul DUBOIS	X				Patrick MARTINONI	X			
Michelle LACOSTE	X				Colette LAGARDE		X		Pascal PERAULT
Jean-Bernard DUPROL		X		Michelle LACOSTE	Pascal PERAULT	X			
Anne-Catherine FAGOUR	X				Fabienne FONTENEAU	X			
Claude LACARRERE		X		Jean-Paul DUBOIS	Michel JOUBERT*	X			
Ghislaine DARDAUD	X				Danielle BRUDY				
Ibrahima CISSE		X		Marie-François BONHOMME	Jean-Louis CHABROLLES		X		Bernard NADEAU
Marie-Françoise BONHOMME	X				Roland ROUSSEAU		X		Jean-François VITRAC
Gérard HENRY		X		Jacques ROY	Mireille CONTE-JAUBERT	X			
Francis PEJEAN		X		Guy CECCALDI	Gérard MOULINIER	X			
Guy CECCALDI	X				Marcel BERTHOMÉ*				
Serge FAURE			X	Jean-Claude PEREJA	Fubert FORGEREAU				
Bruno LAVIDALIE	X				Michel DELEGER*				
Catherine PAUTY		X		Annie POUZARGUE	Eveline LAVAURE-CARDONA*				
Emile LUCAS					Gérard FONTAINE				
Bernard NADEAU	X				Marcel DE ZALDUA	X			
André DUTOUR			X	Bernard GUILLEMOT					
Jean-François VITRAC	X				Sous-total				
Wilfrid NERI*		X		Michel VACHER	TOTAL Présents, représentés ou ayant donné pouvoir				76



Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

JEUNESSE

AIDE FINANCIERE POUR LES INITIATIVES DES JEUNES DU TERRITOIRE : SOUTIEN A L'ASSOCIATION « 4 AILES POUR UN SOURIRE » POUR LA PARTICIPATION AU 4L TROPHY EN 2014

Sur proposition de Sylvie FAURIE, Vice-présidente en charge de la jeunesse,

Dans le cadre de sa compétence jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Libournais affirme sa volonté de soutenir les initiatives collectives de jeunes du territoire.

Pour cela, un dispositif d'aide est reconduit et élargi à l'échelle du territoire communautaire, et permet d'apporter un soutien méthodologique, matériel et financier à des projets portés par un ou plusieurs jeunes, parfois même organisés sous la forme associative.

L'association « 4 ailes pour un sourire » a pour projet de participer au 4L Trophy en 2014. Cette manifestation humanitaire permettra à chaque équipage (plus de 1200) d'acheminer 50Kg de fournitures scolaires et sportives sur un parcours de plus de 6 000 kms traversant la France, l'Espagne et le Maroc à destination des enfants du Sud Marocain en difficulté.

La demande de l'association porte sur la participation aux frais d'inscription pour un montant de 250 € pour un équipage et deux jeunes.

La Communauté d'Agglomération du Libournais affirme sa volonté de soutenir les initiatives collectives de jeunes du territoire.

Vu l'avis favorable du comité de pilotage composé d'élus de la commission et de techniciens du 18 septembre 2013,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2014,

Vu l'avis favorable de la commission finance du 5 février 2014,

Après en avoir délibéré,

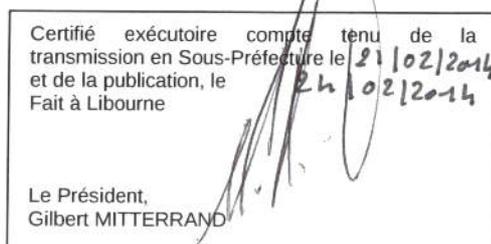
Et à l'**unanimité** (76 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à l'association « 4 ailes pour un sourire » une subvention de 250 € au titre des frais de fonctionnement,
- signer la convention et tous documents s'y afférant.

Imputation budgétaire : Chapitre 67 - article 6714 Fonction 422 – service gestionnaire et destinataire PRIJO

Le projet de convention est joint à la délibération.



Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

